

Savon.—Des permis d'exportation sont délivrés en vertu de contingents à Terre-Neuve, aux Indes occidentales néerlandaises et aux Indes occidentales anglaises. Au 15 avril, deux millions de livres de savon de tous genres avaient été alloués pour exportation.

Farine.—Des permis sont délivrés en vertu de contingent à certains pays désignés, contingent déterminé à chaque trimestre.

CANADAIR LIMITED—AVIONS NORTH STAR

M. SKEY:

1. Combien d'avions North Star ont été fabriqués par la Canadair?

2. A qui a-t-on vendu ces avions et combien à chaque personne, société ou pays?

3. Quel a été le prix de vente de chaque appareil?

4. Combien d'avions North Star sont a) en voie de fabrication à l'usine; b) en entreposage, totalement ou partiellement complétés; c) commandés par des gouvernement ou des particuliers?

M. McILRAITH: Monsieur l'Orateur, d'après la question, il est visible que les renseignements demandés concernent une société à responsabilité limitée. Puisqu'il ne s'agit pas d'une société de la Couronne, ces renseignements ne sont pas disponibles. Je puis dire, cependant, que le 20 mars de l'an passé, beaucoup de détails, ainsi qu'en fait foi le hansard de ce jour, ont été fournis sur l'ancienne avionnerie de Cartierville (Québec).

M. SKEY: J'ai inscrit cette question au *Feuilleton* parce que tout d'abord je croyais que le Gouvernement avait encore un intérêt dans l'usine Canadair de Montréal, et en second lieu, à cause de la controverse qui a cours dans les journaux, pour ne rien dire de l'importance extraordinaire qu'attache le public en général à l'avion North Star et à son rendement par rapport au DC4. A mon avis, si le Gouvernement est en mesure de me donner des renseignements quant aux chiffres de production, il a le droit de le faire puisqu'il continue d'être propriétaire de cette entreprise dont le coût ne sera pas acquitté avant quelques années. J'ai le droit d'exiger ces renseignements et je demande qu'on laisse ma question au *Feuilleton* tant que le Gouvernement n'aura pas eu l'occasion de l'examiner de nouveau.

Le très hon. M. HOWE: On y a répondu.

Des VOIX: Non.

M. McILRAITH: Inutile de laisser la question au *Feuilleton*, car Canadair Limited n'appartient pas au Gouvernement et ne lui a jamais appartenu. Si l'honorable député désire des renseignements à l'égard des avions North Star, qu'il inscrive une question à ce sujet et je lui fournirai volontiers les rensei-

[M. McIlraith.]

gnements disponibles. Toutefois, sa présente question ne se rapporte pas à ce sujet, mais bien à l'activité de Canadair Limited. Nous ne possédons pas de renseignements à cet égard, et je ne sais comment nous pourrions en obtenir.

M. l'ORATEUR: On a répondu à la question.

M. SKEY: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député sait fort bien que le Règlement interdit toute discussion portant sur une question.

M. SKEY: Monsieur l'Orateur aurait-il l'obligeance de répéter ce qu'il a dit au sujet des avions North Star?

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député veut bien consulter le Règlement, il constatera qu'un ministre peut invoquer le motif d'intérêt public pour refuser de répondre à une question telle qu'elle est rédigée. Je ne puis qu'accepter la parole du ministre ou de ses représentants.

CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE

M. HANSELL:

Peut-on encaisser des certificats d'épargne de guerre sans escompte ou frais de service?

L'hon. M. ABBOTT:

1. Oui. Les certificats d'épargne de guerre peuvent être adressés franco de port au Conservateur des certificats d'épargne de guerre à Ottawa. Les chèques émis en remboursement des certificats peuvent être encaissés sans frais de service, sur identification suffisante, à la succursale de n'importe quelle banque à charte du Canada.

ENTREPRISES D'IRRIGATION DE LA SASKATCHEWAN-SUD

M. THATCHER:

Le Gouvernement a-t-il élaboré des plans en vue d'entreprendre, au cours de 1948, les travaux à l'entreprise d'irrigation de la Saskatchewan-Sud?

M. McCUBBIN: Non. Il faut d'autres travaux d'arpentage et de génie civil avant de songer à entreprendre les travaux.

ENTREPRISES D'IRRIGATION DE LA SASKATCHEWAN

M. THATCHER:

Au cours de l'année civile 1947, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il effectivement dépensée: a) pour l'inspection et l'étude, b) pour les travaux d'aménagement, à l'égard des entreprises d'irrigation, 1) de la rivière St. Mary's, 2) de la rivière Rouge, 3) de la Saskatchewan-Sud?

M. McCUBBIN: Réservez. Voici d'ailleurs une mise au point: à la dixième partie, il